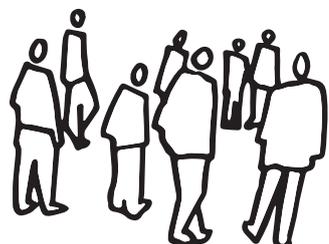


DIAGNOSTIC PARTAGÉ COMPTE-RENDU N°02



ATELIER URBAIN

DANS LE CADRE DU PROJET DE
REQUALIFICATION DES ESPACES
PUBLICS POUR PERMETTRE LA
CRÉATION D'UN CŒUR DE VILLAGE
ET SES LIAISONS AUX QUARTIERS
NORD-OUEST

- 18 octobre 2021
- 14 participants

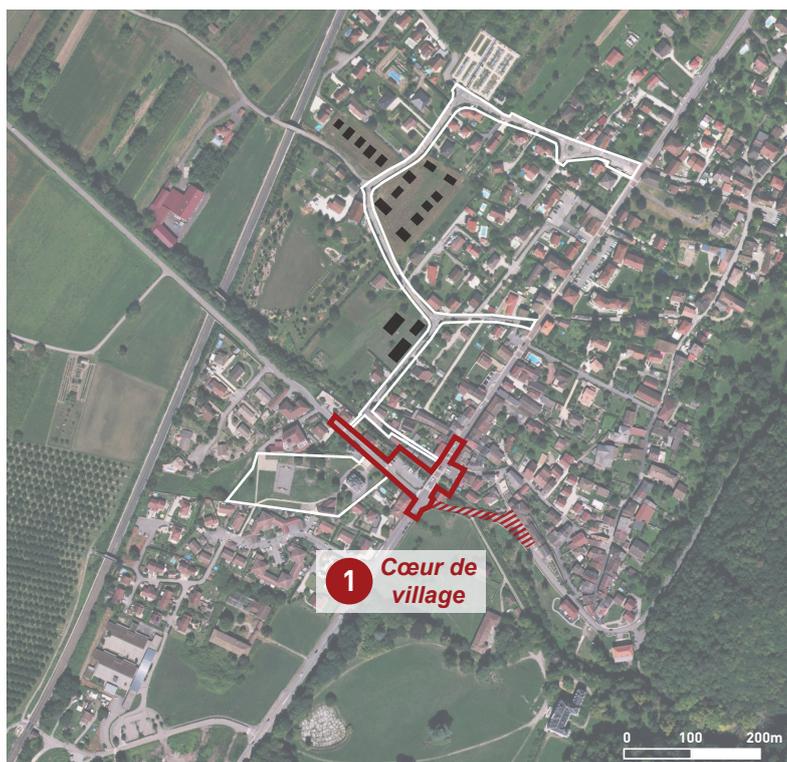
Un atelier urbain pourquoi faire ?

À la suite de la balade urbaine réalisée en septembre dans le cadre du projet de requalification du cœur de village et de ses liaisons aux quartiers Nord-Ouest, un atelier urbain a été organisé pour approfondir le diagnostic partagé avec les riverains.

Les participants ont été réunis en deux groupes de travail pour réagir et échanger sur divers scénarios d'aménagement. Cet atelier a permis d'orienter des premières pistes d'esquisses en recueillant les besoins et les envies des futurs usagers.



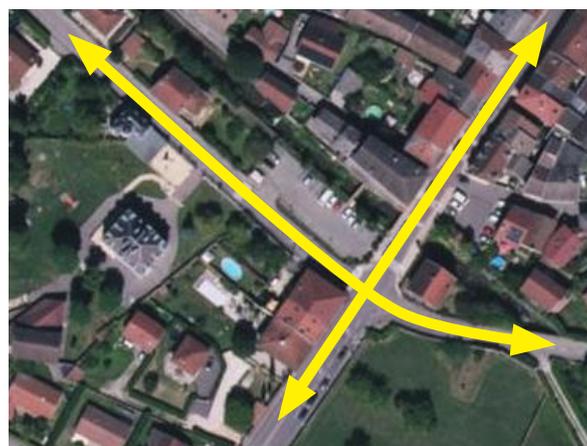
1 Cœur de village



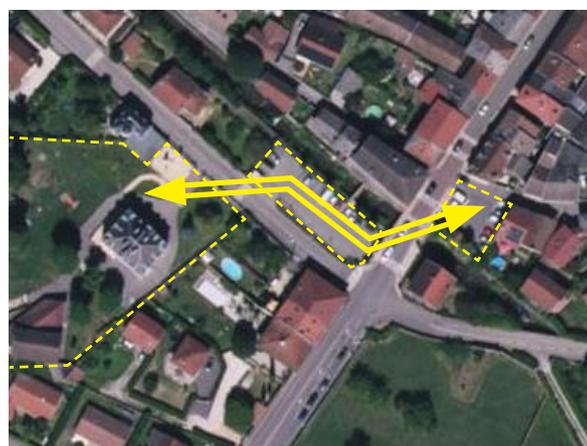
A



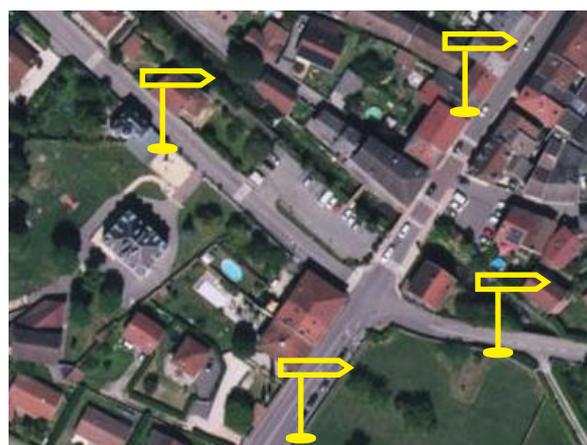
B



C



D



A. Diversifier les usages de la place

- Proposer un aménagement de la place qui favorise les usages piétons en libérant l'espace de l'emprise des stationnements, au moins partiellement. Le projet réintégrera du stationnement sur le reste du centre bourg, de façon à conserver à minima la même capacité de stationnement.
- Proposer des revêtements de sols qui puissent être utilisés par plusieurs activités (extension terrasse restaurant, pétanque...)
- Mettre à distance la passerelle du restaurant et les stationnements
- Mettre à distance la place de la rue via un filtre végétal

B. Sécurité et circulation véhicules

- Prendre en compte le passage de gros engins qui peuvent tourner à l'angle de la D235 et de la D30
- Étudier le besoin d'une intervention sur le phasage et/ou la position des feux tricolores du carrefour.
- Commencer à faire ralentir les voitures en amont de la passerelle menant à la rue du Martinet.

C. Lien entre le cœur de village et le parc de la Mairie

- Affirmer les traversées piétonnes en jouant sur les niveaux et les marquages/revêtements des sols.
- Traversée particulièrement dangereuse entre la place du 19 Mars 1962 et le parc (route dangereuse, manque de visibilité, parcours en « chicane »)

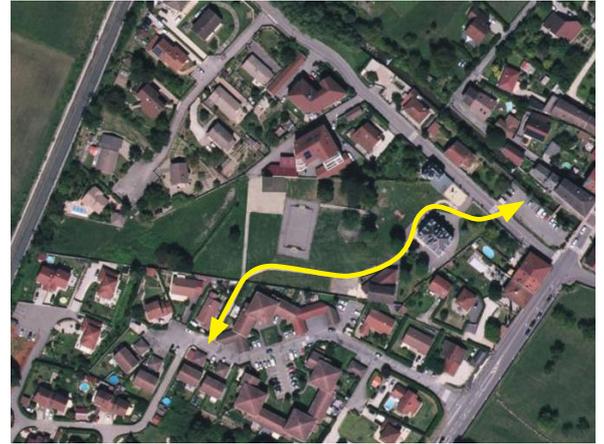
D. Signalétique

- Mettre en place des dispositifs de signalétique pour diriger les automobilistes vers les parkings et pour indiquer/mettre en valeur les commerces

2 Parc de la mairie



A



B



C



A. Parcours piétons

- Requalifier le chemin piéton traversant le parc peu qui est actuellement adapté : mauvaise accessibilité (poussettes, PMR...) due à sa matérialité, eau stagnante, ou encore passage de véhicules sans autorisation.

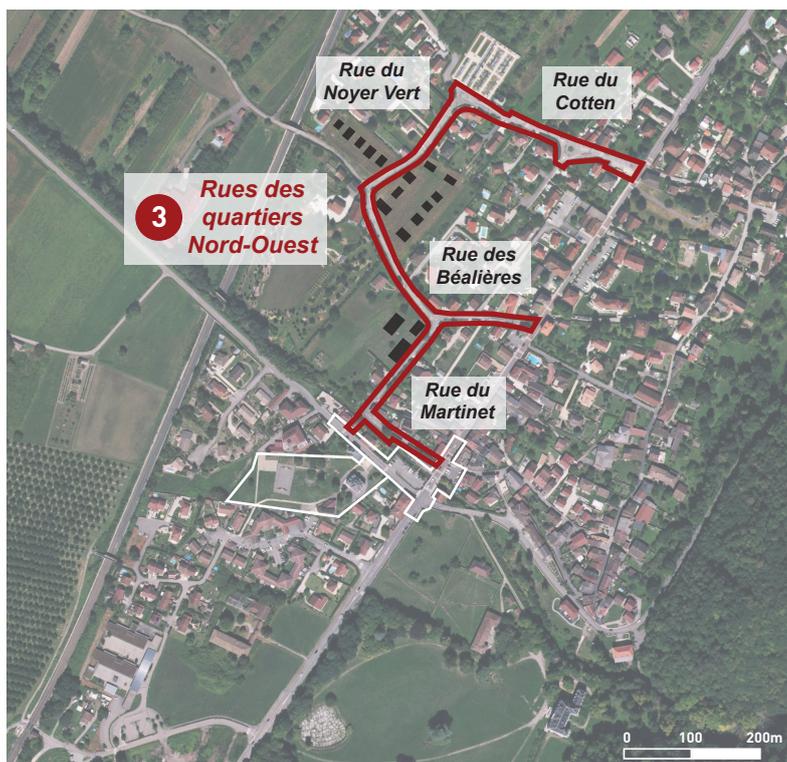
B. Grille

- Etudier la suppression de la grille de façon à ouvrir le parc sur la route du lac et de la place du 19 Mars 1962. Dans la configuration existante, la grille renforce l'insécurité et le manque de fluidité dans la traversée piétonne du village et masque l'accès au parking de la Mairie pour les véhicules.

C. Usages

- Tirer parti de la plateforme des services technique et de la réserve foncière pour étendre le parc et implanter un espace de stationnement à proximité du centre bourg.
- La mise à distance entre le futur parking et les équipements du parc fera l'objet d'une réflexion précise afin d'éviter les incivilités.
- L'intégration au parc la réserve foncière permettra de créer un nouvel accès piéton vers la passerelle traversant la voie ferrée.

3 Rues des quartiers Nord-ouest



A



A. Circulation véhicules

- Renforcer la signalisation de la zone 30 sur l'ensemble de la traversée du village pour sécuriser les carrefours avec la D523
- Passer la circulation de la rue du Martinet sens interdit « sauf ayant droit », dans les deux sens
- Etudier une sortie par le parking de la poste au carrefour de la rue des Béalières

B. Circulations douces

- Étudier l'intégration de trottoirs et de pistes cyclables
- Mise en accessibilité de la passerelle de la rue du Merdaret. Attention contraintes hydrauliques (tirant d'eau)

B

